

Zeitschrift:	Revue suisse : la revue des Suisses de l'étranger
Herausgeber:	Organisation des Suisses de l'étranger
Band:	48 (2021)
Heft:	3
Rubrik:	La Suisse en chiffres : le malheur des brasseurs de bière et le bonheur des employés du fisc

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 23.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

La Suisse en chiffres

Le malheur des brasseurs de bière et le bonheur des employés du fisc

7680

Cuisiner des petits plats, des gâteaux, les manger... et grossir: en Suisse, la pandémie a poussé la consommation alimentaire à la hausse. En 2020, le ménage suisse moyen a dépensé 7680 francs pour son alimentation, boissons comprises. C'est plus que jamais, et cela représente une hausse de 11,3 % par rapport à 2019.

34 000 000

Quand on consomme davantage, on s'offre certainement une petite bière de plus de temps en temps? Eh bien non: les Suisses n'ayant pas pu boire de bière au bistrot pendant des mois, la consommation a chuté en 2020. En tout, on a servi 34 millions de pressions en moins.

10

Autour d'une bière, on aime bien râler contre l'«État hypertrophié», tous les fonctionnaires, policiers, enseignants, etc. Faisons les comptes: au total, 10 % des employés travaillent dans le secteur public en Suisse. Ils sont 14 % en Italie, 16 % en Grande-Bretagne, 22 % en France et même, 29 % en Suède.

56

La Suède? La Suisse? On confond souvent les deux pays. Mais par rapport aux Suédois, les fonctionnaires suisses sont-ils malheureux? Pas vraiment: seuls 21 % d'entre eux voudraient changer de travail. Dans le secteur privé, 56 % des personnes se disent insatisfaites de leur emploi en Suisse.

7160 000 000

Les employés du fisc font aussi partie du secteur public, mais pas les évadés fiscaux. Et comme les entreprises et particuliers suisses «mettent à l'abri» une fortune considérable à l'étranger, 5,68 milliards de francs d'impôts échappent à l'Etat. L'évasion fiscale dans le sens inverse – de l'étranger vers la Suisse – rapporte toutefois des recettes supplémentaires de 12,84 milliards de francs. Au total, la Suisse réalise donc un gain net de 7,16 milliards...

RECHERCHE DES CHIFFRES: MARC LETTAU

Que se passe-t-il concernant le service militaire lors d'un retour en Suisse?

Question: je suis citoyen suisse, j'ai 19 ans et j'ai grandi au Brésil. Après avoir terminé l'école, j'envisage à présent d'effectuer des études de Bachelor en Suisse. Mais quelles sont mes obligations concernant le service militaire?

Réponse de l'OSE: en principe, tous les hommes majeurs de nationalité suisse sont astreints au service militaire ou à un service de remplacement (service civil) jusqu'à la fin de l'année au cours de laquelle ils atteignent l'âge de 36 ans. S'ils rentrent en Suisse, ils sont donc invités à s'acquitter du service militaire s'ils sont considérés comme aptes au service. Le recrutement est possible jusqu'à la fin de l'année au cours de laquelle ils atteignent l'âge de 24 ans. L'école de recrues doit être suivie au plus tard l'année suivant celle où ils atteignent l'âge de 25 ans.

Si vous êtes de nationalité suisse, vivez à l'étranger et souhaitez faire des études en Suisse et, par conséquent, y séjourner plus de trois mois, vous êtes tenu de vous annoncer auprès du commandement d'arrondissement cantonal compétent dans les 14 jours suivant votre arrivée en Suisse et d'accomplir votre service militaire.

Si vous venez faire des études en Suisse après avoir atteint l'âge de 25 ans révolus, vous ne serez plus recruté en raison de votre âge. Ainsi, vous ne devrez plus suivre l'école de recrues, mais vous paieriez la taxe d'exemption de l'obligation de servir.

Il existe quelques exceptions pour les doubles nationaux: si vous avez déjà effectué le service militaire ou civil dans votre deuxième pays ou si vous avez payé une taxe à la place, vous ne devrez plus accomplir votre service militaire en Suisse. Vous n'êtes cependant pas exonéré de l'obligation de vous annoncer auprès du commandement d'arrondissement et de payer la taxe d'exemption de l'obligation de servir. Seules les personnes qui ont effectivement accompli leur service militaire en Allemagne, en France, en Autriche ou en Italie sont exemptées de cette taxe en raison de l'accord existant entre la Suisse et ces pays.

Par ailleurs, les Suisses de l'étranger peuvent également suivre l'école de recrues sur une base volontaire. Il convient d'adresser une demande à cet effet à l'adresse suivante:

Commandement de l'Instruction

Personnel de l'armée

Pilotage et directives

Rodtmattstrasse 110

3003 Berne

téléphone +41 58 464 20 63

fax +41 58 464 32 70

e-mail: personnelles.persa@vtg.admin.ch

site web: www.vtg.admin.ch